

Formation Professionnelle


« Toitures terrasses, combles, rampants : isoler sans risque »

Public visé : Architectes, Maîtres d'œuvre, Constructeurs, Artisans

Pré-requis : Aucun

Objectifs :

- Connaître les points essentiels des DTU , des règles professionnelles et avis techniques CSTB
- Connaître les derniers produits, les intérêts et les points importants de mise en œuvre
- Connaître les risques d'une mauvaise conception ou mise en œuvre
- Être capable de concevoir et/ou de mettre en œuvre une toiture conforme à la réglementation et ne présentant pas de risque de condensation

 Cette formation ne traite pas en détail des toitures végétales

Programme :

1 – Types de toitures et isolants

- Les différents types de toiture
- Le choix d'un isolant adapté
- Le respect de la réglementation en vigueur

2 – L'isolation des rampants et combles

- Les risques de sinistre
- Les nouveaux DTU 45.10 et 45.11 et les règles professionnelles
- La gestion de l'étanchéité à l'air
- Détails de mise en œuvre et point sensibles

3 – L'isolation des toitures terrasses

- Les risques de sinistre
- Les types de toitures terrasses et les DTU + règles professionnelles associés : bois/béton/acier
- Le risque de condensation : pourquoi et comment le traiter
- L'isolation et l'étanchéité : matériaux et techniques de pose recommandées
- La gestion des point singuliers (acrotères, traversées...)

4 – Etude de cas

Moyens pédagogiques :

- Support informatique projeté sur un écran contenant en majorité des photos, schémas et vidéos pour favoriser l'échange et retour d'expériences
- Analyse d'exemple de sinistres
- Etude de cas – retours d'expérience

Moyens d'évaluation :

Evaluation à partir d'un questionnaire de connaissance (QCM)

Moyens Techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur

Formateur :

Martial CHEVALIER : certifié CEPH A, expérimenté en conception et AMO de bâtiments performants.

Informations pratiques :

Lieu *: Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES
Ou lieu selon programmation

Durée : 7 h (1 jour)

Tarif : 350€ HT et 420€ TTC



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.